

DEPARTEMENT DE L'AIN
REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION
5, Chemin du Tapey - Z.I d'Arlod
BELLEGARDE / VALSERINE
01200 VALSERHONE

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU SYNDICAL

N° 23B28

Séance du jeudi 29 juin 2023

Président :

M. RONZON S.

Membres présents :

MMES DUBARE M., PHILIPPOT D. et REMILLON R.,
MM. CHANEL M., DUJOURD'HUI G., GEORGES E., LAKS N.,
MUNIER D, SOULAT JL.

Membres ayant donné procuration :

Sans objet.

Membres absents excusés :

M. BOSSON JF.

Membres absents :

Sans objet

Membres en exercice :

11

Quorum :

6

Présents :

10

Votants :

10

Secrétaire de Séance :

M. MUNIER D.

Date de la convocation :

21 juin 2023

Objet de la délibération :

SUBVENTIONS « EDITIONS » POUR LE SOUTIEN A LA
COMMUNICATION « TRI/RECYCLAGE »

Le Bureau Syndical,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n°19C27 du Comité Syndical en date du 04 juillet 2019, portant modification du Règlement d'intervention du SIFEFAGE pour l'optimisation de la gestion des déchets ménagers ;

Vu le Règlement d'intervention pour l'optimisation de la gestion des déchets ménagers du SIVALOR ;

Vu les demandes de subvention relatives à des éditions de support de communication ;

Vu l'avis favorable de la Commission Communication et animation réunie le 8 juin 2023 ;

Considérant les demandes de subventions suivantes :

Collectivité	Type de demande	Support	Thèmes	Quantité	Nombre de pages	Coût HT	Subventions HT
Annemasse Agglomération	Impression et diffusion 15j	Affichage bus	Simplification du geste de tri	100	1	124€ + 900€ = 1024 €	1024,00 €
Annemasse Agglomération	Impression	Affiche recto A3/A2		1000	1	659 €	659,00 €
Annemasse Agglomération	Impression et distribution	Courrier mémo tri		48165	4	11385€ + 6755.43€ = 18140.43 €	18.140,43 €
						TOTAL : 19.823,43 €	

Madame la Vice-présidente en charge de la communication et de l'animation rappelle le Règlement d'intervention pour l'optimisation de la gestion des déchets ménagers du SIVALOR.

Il est proposé au Bureau Syndical, conformément à l'avis de la Commission Communication et animation réunie le 8 juin 2023, d'accorder les subventions comme présenté ci-dessus.

LE BUREAU SYNDICAL,
ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes à la collectivité locale concernée :

Collectivité	Type de demande	Support	Thèmes	Quantité	Nombre de pages	Coût HT	Subventions HT
Annemasse Agglomération	Impression et diffusion 15j	Affichage bus	Simplification du geste de tri	100	1	124€ + 900€ = 1024 €	1024,00 €
Annemasse Agglomération	Impression	Affiche recto A3/A2		1000	1	659 €	659,00 €
Annemasse Agglomération	Impression et distribution	Courrier mémo tri		48165	4	11385€ + 6755.43€ = 18140.43 €	18.140,43 €
						TOTAL : 19.823,43 €	

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe Valorisation Matière au compte 657358 « Subventions de fonctionnement aux autres groupements ».

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS et AN QUE DESSUS.

Le Président du SIVALOR certifie le caractère exécutoire du présent acte, compte tenu de sa transmission au Contrôle de Légalité et de sa publication.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président du SIVALOR
Serge RONZON

